

2020 : ANNUS HORRIBILIS ?

Même si le pire n'est jamais sûr (comme disait Paul Claudel), cette année sera particulièrement difficile pour les entreprises et donc pour les emplois et les conditions de travail.

Ne nous voilons pas la face : La « richesse » de la France a reculé de près de 6 % au 1er trimestre alors que nous ne comptons que 15 jours de confinement et le 2nd trimestre sera sans doute encore plus catastrophique avec un recul prévu de 3 % par mois.

Pour autant, nous avons une chance historique de reconstruire le monde d'après : Le gouvernement prépare un plan de relance pour l'automne et le Ministre de l'économie a affirmé « qu'il s'agissait d'offrir des perspectives de rémunération meilleures aux salariés les plus modeste, et de réfléchir aux écarts salariaux ».

Nous avons donc de vraies raisons d'espérer pour un meilleur dialogue social. Dans ce contexte, le rôle des élus des Comités Sociaux et Economiques va être déterminant. Si nous voulons une vision d'avenir, il n'est pas trop tôt pour nous y préparer.

**En simplifiant la situation,
on pourrait dire qu'il y a aujourd'hui 3 catégories
d'entreprises :**



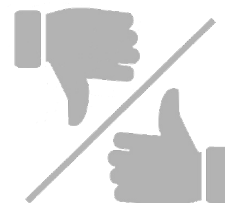
Celles qui allaient mal avant la crise sanitaire

Pour la plupart, elles vont profiter des mesures d'aides gouvernementales pour financer leur perte. Mais à la sortie, leur modèle économique sera toujours déséquilibré et elles devront en plus rembourser les dettes contractées pendant la crise. Leur situation est particulièrement préoccupante et les élus devront se préparer sans doute à un Plan de Sauvegarde de l'Emploi.



Celles qui se portaient plutôt bien

Elles dégagent des excédents sur un marché porteur : elles pourront passer la crise sans trop de difficultés et devront s'assurer du maintien de leurs forces vives pour la reprise. Certaines inviteront même leurs salariés à travailler plus : Les questions de rémunérations et de conditions de travail seront posées rapidement.



Celles qui sont entre les deux situations

Les entités ayant des fonds propres suffisants pourront traverser la crise même si elles doivent avoir recours aux aides de l'Etat.

En revanche, celles qui étaient sous-capitalisées ou qui ont eu une politique de distribution de dividendes trop généreuse vont rencontrer de réelles difficultés.

Dans ce cas, les élus seront peut-être sollicités pour la mise en place d'un Accord de Performance.

Les élus des CSE devront positionner leur entreprise dans l'une de ces trois catégories. Evidemment, les impacts sur l'emploi et les conditions de travail vont être totalement différents selon la situation.

Comment analyser la situation ?

La démarche pourra se faire en 3 temps :

1. Rappel des chiffres clés disponibles :

Même si tous les chiffres définitifs du bilan 2019 se sont pas connus, toutes les entreprises connaissent au moins :

- Le chiffre d'affaires
- Le résultat (même approximatif)
- Les fonds propres
- La trésorerie et l'endettement

Ces informations constituent le préalable à toute compréhension.

Pour mémoire, les bilans 2019 ne tiennent pas compte de la crise Covid-19.

2. Impacts Covid-19 :

L'entreprise a-t-elle sollicité des aides pour traverser la crise ?

- Mise en place de l'activité partielle :
 - > Montant des sommes remboursées par l'Etat ;
 - > Risque de redressement si l'activité partielle n'est pas démontrée ; Les élus ont peut-être un rôle à jouer sur ce point, certains managers prenant l'initiative de faire travailler leur équipe malgré l'activité partielle.
- Prêt garanti par l'Etat : Montant et échéances ;
- Montant des dettes fiscales et sociales différées ;
- Rééchelonnement des crédits bancaires en cours ;
- Quid des comptes courants du groupe : Sont-ils bloqués, y a-t-il une convention établie entre la société mère et les filiales ?
- L'approvisionnement par les fournisseurs est-il assuré ?

3. Budget 2020 révisé

Il est clair qu'à ce jour, toutes les entreprises ont dû revoir leurs prévisions budgétaires. Les élus doivent être informés de ces nouvelles données :

- Quels seront les impacts en termes de chiffre d'affaires : Risque de perte de clients ?
- Perspectives de résultat ;
- Photographie du marché et des concurrents.

Cette première analyse réalisée à partir de simples questions posées à la direction permettra d'appréhender les impacts de la crise.

Les réponses contribueront à un dialogue social équilibré en associant pleinement les élus à la sortie de crise.

La consultation sur la situation économique et financière va s'ouvrir très prochainement, dans ce cadre les élus pourront se faire accompagner par un expert-comptable pour les aider à comprendre les données économiques. Le choix de l'expert revient aux élus et le coût est pris en charge par l'entreprise.

Jean-Marc LENGART

Président d'Explicite

Expert-comptable

jm.lenglart@explicite-cse.fr

WWW.EXPLICITE-EXPERTS.FR

SAS EXPLICITE. • SIRET 494 030 299 00023
Société d'Expertise Comptable inscrite au RCS LILLE

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

[Se désinscrire](#)

